

Image not found or type unknown



Versement d'une pension alimentaire a un enfant de 18 ans

Par **NEAU**, le **17/05/2010** à **21:13**

Bonjour, ma fille de 18 ans a quitté mon domicile, elle est a ma charge. ravec abandon de ses étudesrnelle est herbergée hors departement chez les parents de son petit ami. rnelle est parti sans me prevenirrnson pere doit il continuer a lui verser la pension alimentaire